



PROGRAMME DE FORMATION :
AIPR Niveau Concepteur
(prog.14-Ind02)

Durée 7 Heures

1) OBJECTIFS PEDAGOGIQUES ET DELAI D'ACCESSIBILITE

- Acquérir ou mettre à jour ses connaissances concernant la réglementation encadrant les DT-DICT et le guide technique ; comprendre les enjeux liés à l'examen AIPR et s'y préparer par QCM blanc.
- Inscription immédiate possible sur condition et en fonction des places disponibles

2) PERSONNES CONCERNEES

- Toute personne intervenant en amont des projets de travaux, ou lors de leur exécution.

3) RECYCLAGE

- Validité de 5 ans.

4) PREREQUIS

- Connaissance du français nécessaire à la compréhension du QCM.

5) GROUPE

- 10 stagiaires maximum.

6) LIEU

- Organisme agréé n°1077 par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire (MTES) en nos locaux de Fos sur mer.

7) TARIFS DE FORMATION

- 750 € H.T par groupe en INTRA et 190 € H.T par personne en INTER dans nos locaux.

8) SUPPORTS & MOYENS PEDAGOGIQUES

- Ordinateur portable
- Vidéo projecteur
- Livret stagiaire
- Tablettes
- Echanges avec les stagiaires et études de cas
- Exposés
- Entraînement aux QCM

9) PROGRAMME

Programme de formation – 6h :

- Le contexte
 - les réseaux, les endommagements
 - la refonte du système
 - les intervenants
- La Réglementation
 - les échéances
 - les acteurs
 - les 3 fascicules
 - les responsabilités
- Connaître les différents réseaux
 - réseaux sensibles et non sensibles
 - codes couleurs
 - l'électricité
 - le gaz
 - les réseaux thermiques
 - l'eau
 - les télécoms
 - protection cathodique
- Du projet à la réalisation
 - chronologie
 - les investigations complémentaires
 - les bonnes pratiques pour la constitution du dossier
- Lire un plan et identifier les réseaux sur site
 - définitions
 - lecture de plan
 - les étapes préalables aux travaux
 - les affleurants
 - exemples d'implantation
- Moyens de détection et méthodes d'approche
 - la détection non intrusive
 - formalisation
 - la profondeur le marquage/piquetage
 - le traçage
 - les grillages
 - les classes de précision
 - localisation

410, Allée Jean Perrin – ZA LAVALDUC – 13270 FOS SUR MER - Tél. : **06.60.77.88.89**

SARL au capital de 7 500 € - RCS Salon de Provence 493 469 654 - N° existence : 93 13 12596 13

N° SIRET : 493 469 654 00054 - APE 7112B - TVA : FR 18493469654

Actions Conseils

www.actions-conseils.fr

- méthodes d'approche
- Prévention sur les réseaux
 - avant de commencer les travaux
 - terrassement
 - fuseau d'une technique
 - calcul d'approche
 - ouvrage de transport de gaz et d'hydrocarbures
 - branchement sensible non cartographié

- Conduite à tenir en cas d'accrochage
 - contact accidentel avec une ligne électrique
 - incident avec un réseau de gaz
 - les organes de coupure
 - la règle des 4A
 - objets suspects
 - travaux sans tranchée
 - travaux sans tranchée
 - en cas d'endommagement
 - le non-respect de la Réglementation

- Entraînement au QCM

10) MODALITES DE CONTROLES DES CONNAISSANCES

Evaluation des connaissances – 1h : examen QCM établi par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire (MTES). Le candidat doit répondre à la totalité des questions, notées comme suit :

- « Je ne sais pas » : 0 point
- Mauvaise réponse : -1 point
- Mauvaise réponse sur une question prioritaire : -5 points
- Bonne réponse : +2 points
- Réussite à l'examen "concepteur" : 48/80

A l'issue de la réussite au QCM, délivrance d'une Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR) nominative.

11) FORMALISATION DE LA FORMATION

➤ **Titre et qualité du formateur** : formateur formé à la pédagogie et titulaire de l'AIPR niv. Concepteur

➤ Une attestation de formation sera remise à la personne formée à l'issue de la formation

➤ **Lieu** : Fos-sur-Mer

➤

➤ **NOTA** : ce programme est conforme à l'obligation de compétences pour les personnels intervenants à proximité des réseaux consécutive à la réforme anti-endommagement (réforme législative et réglementaire établie par le Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie)